

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Secrétariat général

*Direction des ressources humaines*

**Arrêté du 13 février 2012 portant inscription au tableau d'avancement (délégué principal au permis de conduire et à la sécurité routière 2<sup>e</sup> classe du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement au titre de l'année 2012)**

NOR : DEVK1200381A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;  
Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;  
Vu le décret n° 97-1017 du 30 octobre 1997 modifié relatif au statut particulier du corps des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière ;  
Vu le décret n° 2005-1090 du 1<sup>er</sup> septembre 2005 modifié relatif à l'avancement de grade dans les corps des administrations de l'État, notamment son article 1<sup>er</sup> ;  
Vu l'arrêté du 15 février 2000 modifié portant création d'une commission administrative paritaire ;  
Vu l'arrêté du 21 décembre 2007 modifié fixant les taux de promotion dans les corps du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'aménagement durable à compter de l'année 2008 ;  
Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière en sa séance du 2 décembre 2011,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Les agents dont les noms suivent sont, conformément aux dispositions du décret n° 97-1017 du 30 octobre 1997, inscrits au tableau d'avancement pour le grade de délégué principal au permis de conduire et à la sécurité routière 2<sup>e</sup> classe au titre de l'année 2012 :

*Liste principale*

BONILLA (José).

*Liste complémentaire*

ARAB (Amar).

Article 2

La directrice des ressources humaines du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 13 février 2012.

Pour la ministre et par délégation :  
Par empêchement simultané  
de la directrice des ressources humaines  
et du sous-directeur de la modernisation  
et de la gestion statutaires :  
*L'adjoite au sous-directeur,*

B. THORIN